



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ImmersoI™ 518 F

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 4Y00-R0DY-1007-3VF3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Sciences de la vie, Recherche et développement scientifiques
Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Huile d'immersion pour la microscopie à fluorescence, sans halogène, à faible fluorescence

Pour l'utilisation, cf. règlement relatif au traitement. Le règlement relatif au traitement et la fiche des données techniques sont disponibles sur demande.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Carl Zeiss Jena GmbH
Emplacement Oberkochen

Adresse : Carl-Zeiss-Straße 22
D-73447 Oberkochen

Téléphone : +49 7364 20-0

Informations Techniques : Technologie Chimie et Matériaux
Téléphone : +49 7364 20-4599
Téléfax : +49 7364 20-4521

Sécurité des produits : Technologie Chimie et Matériaux
Adresse e-mail : SDS@zeiss.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number) : GBK GmbH Global Regulatory Compliance +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile d'immersion sans halogène à base d'huile d'ester.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

	Numéro d'enregistrement		
Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane)	195371-10-9 430-080-6	Skin Irrit. 2; H315	>= 30 - < 50
Ester d'acide succinique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane)	195371-13-2	Skin Irrit. 2; H315	>= 30 - < 50
benzoate de benzyle	120-51-4 204-402-9 607-085-00-9 01-2119976371-33	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 680 mg/kg	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne rien donner à boire ni à manger.
Ne PAS faire vomir.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Faire appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Mousse
Sable
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, du monoxyde/dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.
Danger de glissement causé par les fuites de produit / le produit renversé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Élimination adéquate, Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé.
Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Ne pas mélanger avec d'autres liquides d'immersion.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucune application finale supplémentaire n'est prévue en dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : légère, aromatique

Point/intervalle d'ébullition : env. 320 °C

Point d'éclair : 249 °C
Méthode: ISO 2592

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, cinématique : 445 mm²/s (20 °C)
Méthode: DIN 51562

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité : 1,093 g/cm³ (20 °C)
Méthode: DIN 51757



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, du monoxyde/dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent se former.

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0
Révision: 09.03.2026

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890
Date de dernière parution:
28.05.2024

Méthode: Directive 96/54/CE, B.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

benzoate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 1 680 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 680 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4 000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : Directive 92/69/CEE B.4
Résultat : Irritation de la peau

Ester d'acide succinique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Résultat : Irritation de la peau

benzoate de benzyle:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 92/69/CEE B.5
Résultat : Pas d'irritation des yeux

benzoate de benzyle:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Directive 96/54/CE, B.6
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

benzoate de benzyle:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Test cytogénétique (aberration chromosomique), hamster chinois : aucune référence à des effets mutagènes. (OCDE, Test No. 473)

Test d'Ames, Salmonella typhimurium : aucune référence à des effets mutagènes. (CEE B14)

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Toxicité à dose répétée - : DSENO oral, rat : 500 mg/kg (durée du test : 28 h, période de
Evaluation suivi : 42 j, OCDE TG 407)

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Remarques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

CL0 (Cyprinus carpio (Carpe)): >= 5,40 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 6,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

CE0 (Daphnia (Daphnie)): >= 6,10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 504 h
Contrôle analytique: oui
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: EG L133/118 (5,88)
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

aquatique	nu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
benzoate de benzyle:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,32 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,09 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,26 mg/l Durée d'exposition: 21 jours Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,475 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 10 000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 13 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Essai de Sturm modifié

benzoate de benzyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Coefficient de partage: n- : log Pow: 8,9 (25 °C)
octanol/eau Méthode: Directive 92/69/CEE A.8

benzoate de benzyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: env. 3,97 (25 °C)
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Répartition entre les compar- : Milieu: Sol
timents environnementaux Koc: 50000
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.
Elimination adéquate

Composants:

Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Elimination adéquate

benzoate de benzyle:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

ImmersoI™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)
Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (néгатif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 9.0

Immersol™ 518 F

Matériel: 000000-0360-890

Révision: 09.03.2026

Date de dernière parution:
28.05.2024

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : révision complète
Sources des principales : Règ. 1272/2008, Annexe VI
données utilisées pour l'établissement de la fiche de : TRGS 900
données de sécurité : TRGS 903
Dispositions internationales sur les marchandises dangereuses
Données du fournisseur

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2 H315
Aquatic Chronic 3 H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR